

FRANCE TOURISME IMMOBILIER
Société anonyme au capital de 7 310 666,25 euros
Siège social : Hôtel Le Totem – Les Prés de Flaine
74300 - Arâches La Frasse
380 345 256 RCS ANNECY

EXPOSE SOMMAIRE

EXERCICE 2022

1. EXPOSE RELATIF A L'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE 2022

A. Action envers les anciens dirigeants

La société France Tourisme Immobilier avait mis en cause la responsabilité de deux anciens dirigeants devant les juridictions civiles et pénales compétentes.

Ces procédures ont abouti à leur condamnation par la Cour d'appel de Paris, par un arrêt en date du 13 mai 2019, notamment à verser des dommages-intérêts pour un montant total de 1 681 K€ à la société France Tourisme Immobilier.

Ces condamnations sont devenues définitives suite à une ordonnance de la Cour de cassation en date du 19 février 2020. La société France Tourisme Immobilier a entrepris de faire exécuter la décision et recouvrer sa créance.

Compte tenu des connaissances parcellaires sur la solvabilité des anciens dirigeants et des difficultés à faire exécuter une décision de la justice française dans les pays de résidence (Union européenne) de ces deux anciens dirigeants, cette créance judiciaire était totalement dépréciée dans les comptes.

La société n'a pas abandonné toute poursuite pour autant et début juin 2021, les actions conduites ont permis la saisie de 304 KCHF (284 K€).

A ce jour, la créance de la société s'élève à un montant de 1 397 €.

B. Cession de créance

Le 20 décembre 2022, la société a cédé les créances (créance client d'un montant de 389 358,14 euros et le compte courant d'un montant de 4 700,03 euros intérêts inclus de 1% arrêtés au 30 juin 2022) qu'elle détenait sur sa filiale, la société Suisse Design & Création Sarl, à Monsieur Michel RETHORET pour un montant de 1 euro.

2. RESULTAT DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE 2022

Le chiffre d'affaires est nul pour cet exercice, identique pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice sont en hausse. Elles s'élèvent à 485 K€ contre 93 K€ au titre de l'exercice précédent. Ces charges sont essentiellement constituées des honoraires de nos commissaires aux comptes d'un montant de 23 K€, des honoraires d'avocats d'un montant de 8 K€, des frais annuels Euronext d'un montant de 4 K€, des frais de publications juridique d'un montant de 9 K€, des frais de publications financières d'un montant de 25 K€.

Cette hausse s'explique par le versement des jetons de présence à un administrateur et une perte sur créance client due à la cession des créances détenues par la société à l'encontre de la société de la Suisse Design & Création Sarl à Monsieur Michel RETHORET pour un montant de 1 €. Cette perte est compensée par la reprise sur provision qui avait été constatée les années précédentes.

Le résultat d'exploitation est une perte d'un montant de 93 K€, identique pour l'exercice précédent.

Le résultat financier est une perte de 3,446 K€ contre une perte de 3,465 K€ pour l'exercice précédent.

Il se compose principalement de revenus d'autres créances, de reprise sur provision, d'intérêts de comptes courants et de charges financières liées à la cession de créances.

Le résultat courant avant impôt de l'exercice est une perte de 97 K€ contre une perte de 96 K€ pour l'exercice précédent.

Compte tenu de ce qui précède, le résultat de l'exercice se solde par une perte de 110 K€ contre un bénéfice de 187 K€ au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 116 K€ contre 1.096 K€ pour l'exercice précédent.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R.225-102 du Code de commerce.

3. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale (€)
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	29 242 665	0,25
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	29 242 665	0,25

Depuis le 18 décembre 2013, la société France Tourisme Immobilier est détenue à hauteur de 51,02 % par la société F I P P, dont les actions sont cotées sur Euronext Paris, compartiment C (code ISIN FR 0000038184).

4. FILIALE ET PARTICIPATION

La Société possède directement 100 % du capital de la société FIDRA, société luxembourgeoise, ayant son siège social situé 2 rue Gabriel Lippmann, L5365 Munsbach, immatriculée au Registre du commerce de Luxembourg sous le n° B61606.

La Société FIDRA est la filiale de la société France TOURISME IMMOBILIER. Cette dernière a clôturé son exercice le 31 décembre 2022 en affichant une perte de 193 K€. Aucun événement majeur n'est survenu au cours du dernier exercice clos.

La Société FIDRA qui, quant à elle, détenait 100 % du capital de la société Suisse Design & Création Sarl, société de droit suisse, au capital de 20 000 CHF, ayant son siège social rue du Nant 22, 1207

Genève, immatriculée au Registre des sociétés de Genève sous le numéro CHE 115 592 633, au 19 décembre 2022, a cédé la totalité de ses parts le 20 décembre 2022.
